



## CONSEIL D'ETAT

Château cantonal  
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral  
Martin Pfister  
Chef du Département fédéral de la  
défense, de la protection de la population  
et des sports Palais fédéral Est  
3003 Berne

Envoi par courriel : [dilara.bingoel@gs-vbs.admin.ch](mailto:dilara.bingoel@gs-vbs.admin.ch)

Réf. : 26\_COU\_967

Lausanne, le 11 mars 2026

### **Consultation fédérale (CE) Adaptation de la forme juridique de RUAG MRO Holding SA**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat vaudois vous remercie de l'opportunité qui lui est offerte de se prononcer dans le cadre de la consultation fédérale relative à l'adaptation de la forme juridique de RUAG MRO Holding SA.

De manière générale, le Conseil d'Etat vaudois soutient le projet visant à transformer l'entreprise en société anonyme de droit public. Cette évolution constitue une réponse adéquate aux lacunes de gouvernance et aux irrégularités mises en évidence par l'audit du Contrôle fédéral des finances à la fin de l'année 2024. Elle apparaît de nature à renforcer la transparence, à clarifier les responsabilités et à restaurer la confiance des autorités comme du public.

Par ailleurs, les pressions croissantes exercées sur la Suisse pour prendre position politiquement face aux grandes puissances et aux blocs économiques, ainsi que les débats et pressions concernant l'exportation ou la réexportation de matériel de guerre, justifient également un contrôle plus affirmé dans le domaine de l'armement.

En outre, la défense constitue un secteur stratégique pour la garantie de la neutralité et de la souveraineté de la Suisse. Son importance particulière, de même que la nécessité d'assurer un approvisionnement aussi autonome que possible en la matière, peuvent légitimer une intervention publique significative.

Ce soutien s'accompagne toutefois de deux attentes essentielles pour le gouvernement vaudois.

Premièrement, la transition vers le droit public ne doit pas restreindre la capacité de l'entreprise à coopérer efficacement avec des partenaires privés. Le Conseil d'Etat vaudois attache une importance particulière au maintien et au développement des synergies avec le tissu économique, les entreprises spécialisées ainsi que le parc technologique de Payerne notamment. La solidité de cet écosystème repose sur des partenariats dynamiques, sur la capacité d'innovation et sur l'intégration dans une base industrielle performante.

Ces facteurs sont déterminants, tant pour la compétitivité de la société RUAG que pour l'attractivité de la place industrielle, notamment sur le site vaudois de Payerne.

Plus largement, un renforcement des relations entre le domaine de la défense et l'économie privée peut également se révéler opportun du point de vue de la sécurité – connaissances du tissu économique de la part de l'armée, capacités à modifier la production en cas de crise, scénarii d'économie de la défense, etc.

Deuxièmement, le Conseil d'Etat vaudois estime que le renforcement de la surveillance et des mécanismes de contrôle ne doit pas conduire à une rigidification excessive des processus décisionnels. L'entreprise doit conserver une structure entrepreneuriale agile, capable d'agir rapidement dans un environnement technologique et sécuritaire en constante évolution. La nécessaire rigueur du cadre national doit ainsi s'articuler avec le maintien de la compétitivité et de la capacité d'innovation de la société.

À cet égard, le site de Payerne revêt une importance stratégique, tant pour l'avenir de la place d'armes que pour l'économie régionale et son parc technologique. Il importe que l'adaptation juridique envisagée consolide ce rôle et garantisse des conditions-cadres favorables à son développement. Un renforcement de la présence de RUAG à Payerne, notamment en lien avec le déploiement annoncé du nouvel avion de combat F-35, est fortement souhaité et attendu, tant par les autorités régionales que par le Gouvernement cantonal. Il fait écho à l'engagement pris par le DDPS, à la suite de nombreux échanges avec les autorités régionales et cantonales, en faveur d'un rééquilibrage entre nuisances sonores et retombées économiques (emplois et investissements). Dans une perspective de concrétisation de cet engagement, le Conseil d'Etat est résolument d'avis que la société RUAG, avec un soutien affirmé de la Confédération, doit renforcer sa présence sur le site de Payerne.

En vous remerciant d'avoir donné la possibilité au Conseil d'Etat vaudois de s'exprimer sur cet objet, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER.



Michel Staffoni

**Copies**

- OAE
- SPEI